

Document n° 63

Résolution sur le respect des droits des femmes

Bruxelles (Belgique) | 8-12 juillet 2012

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Bruxelles (Belgique) du 8 au 12 juillet 2012, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

PRENANT ACTE de l'Appel à l'action lancé par les femmes chefs d'État et de gouvernement lors de la Conférence des Nations unies sur le développement durable de Rio de Janeiro (Rio +20) ;

FAISANT SIEN le rapport de la mission de prise de contact et d'information effectuée par une délégation du Réseau des femmes parlementaires en Tunisie, au cours de laquelle la délégation a rencontré des femmes parlementaires et représentantes de la société engagées dans la défense des droits des femmes, ce qui lui a permis de prendre la mesure des espoirs suscités par la révolution, mais également des craintes d'un recul des droits des femmes ;

PRÉOCCUPÉE par les nombreux reculs des droits des femmes dans certains États de la Francophonie, et ce, malgré l'adhésion de ces derniers aux documents internationaux fondamentaux de protection des droits de l'Homme, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;

SE FÉLICITANT de la signature par ONU Femmes et l'Organisation internationale de la Francophonie d'un Accord cadre de coopération le 21 mai 2012 ;

SALUE l'appel à communications sur les allégations de violations des droits des femmes lancé par ONU Femmes le 26 juin 2012 et **S'ENGAGE** à promouvoir ce dispositif ;

EXHORTE les États membres de la Francophonie à respecter strictement les droits imprescriptibles des femmes, tels que reconnus par les grandes conventions internationales ;

DEMANDE aux États membres de la Francophonie d'adopter toutes mesures juridiques, économiques et sociales requises à la reconnaissance et à l'exercice plein et entier des droits inaliénables des femmes.